

**OBJET        REGIE AFFAIRES FUNERAIRES**  
**AFFECTATION DU RESULTAT 2015**

---

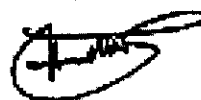
L'exécution du Budget 2015 des cimetières et du crématorium de la Commune telle qu'elle ressort du compte administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part, et du compte de gestion du receveur municipal d'autre part, fait apparaître un excédent cumulé de 120 734.02 euros en section d'exploitation.

Je vous propose d'affecter cet excédent à hauteur de :

\* 120 734,02 euros en section d'exploitation (Article 002 BS 2016)

Conformément à l'instruction Budgétaire M4, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :  
Gilbert ANNETTE  
Le 26/11/2016 00:11

**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du samedi 19 novembre 2016**  
**Délibération n°16/6-46**

**OBJET        REGIE AFFAIRES FUNERAIRES**  
**AFFECTATION DU RESULTAT 2015**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 16/6-46 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérard MAILLOT, 3<sup>ème</sup> Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaires Générales / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise l'affectation au budget supplémentaire 2016 du résultat de l'exercice 2015 au Budget Annexe :

\* Section d'Exploitation / Article 002        120 734,02 euros.



Signé électroniquement par :  
Gilbert ANNETTE  
Le 26/11/2016 00:11